

MERCI DE BIEN LIRE LE DOCUMENT.

VACANCES D'OCTOBRE 2025

Aucune inscription ne sera prise en dehors de ces créneaux

Attention : les inscriptions sont limitées sur les groupes !! 18 places pour les 9-11 ans, 24 places pour les 6-8 ans et 24 places pour les 3-5 ans.

Période d'inscription : Du jeudi 18 Septembre au 19 Septembre. En dehors de ces créneaux il est encore possible de s'inscrire selon les places restantes, aux heures de secrétariat du samedi 20 Septembre de 9h à 11h au vendredi 7 Octobre.

POUR L'INSCRIPTION DE FRATRIES ST JEANNAISES :

- **Jeudi 18 Septembre de 15h30 à 18h00** : INSCRIPTION POUR LES 3-11 ans. Afin d'éviter les erreurs, pour les fratries, nous vous demandons de faire un bulletin par enfant.

POUR L'INSCRIPTION D'UN ENFANT UNIQUE ST JEANNAIS :

- **Vendredi 19 Septembre de 15h30 à 18h00** : INSCRIPTION POUR LES 3-11 ANS

POUR L'INSCRIPTION ENFANT EXTERIEUR A ST JEAN DE MOIRANS :

- **Aux heures de secrétariat du samedi 20 Septembre de 9h à 11h au vendredi 7 Octobre de 16h à 18h** : INSCRIPTION POUR LES 3-11ANS SELON LES PLACES RESTANTES

Il faut : Etre adhérent à la MPT, avoir complété la fiche sanitaire accompagnée des photocopies des vaccins (si pas donné à la rentrée septembre 2025) + PAI ou autres diagnostics médicaux importants s'il est nécessaire à l'accueil de votre enfant (on vous donnera une fiche enfant à remplir afin de mieux connaître votre enfant et de lui apporter le nécessaire à son bien-être). Fournir l'attestation CAF en cours (même si donné pour les mercredis).

Pour toutes nouvelles inscriptions d'enfants merci de prendre rendez-vous avec la directrice Elise Carles.

Attention, sans l'attestation CAF, le tarif le plus haut, sera appliqué.

Les inscriptions devront être accompagnées obligatoirement du règlement (chèque, espèces, ANCV ou virement à faire sur place), sans ce dernier, les inscriptions ne seront pas prises en compte.

Les règlements pour Octobre seront encaissés à partir du lundi 10 Octobre 2025.

Après cette date, aucun remboursement ne sera fait, sauf en cas de maladie avec présentation de certificat médical dans les 48h.